

Charte de fonctionnement du comité des personnes concernées

PRITH
Centre-Val de Loire

Le PRITH (Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés) est un programme d'actions décliné dans chaque région.

Il coordonne plusieurs acteurs



Et bien d'autres encore !

Qu'est-ce que le Comité des personnes concernées ?



1) Il s'agit d'une **instance consultative**



2) Il vise à recueillir **les témoignages**,
+ et **les avis**
+ et **les idées** des personnes en situation de handicap



3) pour **améliorer** les actions et politiques publiques menées

- pour **accéder à un emploi**
- pour **garder un emploi**
- pour **aller en formation**

Il s'inscrit dans le cadre du **PRITH** Centre-Val de Loire de la région Centre-Val de Loire



Quels sont les objectifs du Comité des personnes concernées ?

1

Recueillir les avis des personnes concernées (retours d'expériences, attentes, besoins, idées...)

POUR

2

Améliorer les actions et services

3

Favoriser l'accompagnement et l'accès à la formation et à l'emploi

POUR

➔ Favoriser l'expression et la participation des personnes concernées



Donner la parole et associer les personnes en situation de handicap aux politiques d'insertion professionnelle, de formation et de maintien en emploi qui les concernent

➔ Favoriser la construction d'actions collectives dans le cadre du



Réfléchir collectivement aux actions et services pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap

➔ Stimuler et appuyer les initiatives



Partager sur des expérimentations et la recherche de l'amélioration continue

➔ Développer la démocratie participative



Créer des liens et des espaces de discussion plus ouverts et directs entre les instances de gouvernance et les citoyens.

Quels sont les fondements de la participation au Comité des personnes concernées ?



Le Comité des personnes concernées se déroule dans un état d'esprit coopératif et un respect mutuel entre l'ensemble des parties prenantes. Chacun peut s'exprimer librement et exposer son point de vue dans une démarche qui repose sur l'écoute active et le dialogue bienveillant.



La participation est **individuelle et indépendante à toute adhésion** à un parti politique, syndicat ou association



Les **modalités d'organisation** et de fonctionnement du Comité des personnes concernées **sont flexibles** et s'adaptent, à la fois aux contextes locaux et aux attentes des personnes.

Dans une logique d'expérimentation, le Comité des personnes concernées est donc amené à évoluer dans le temps en fonction des résultats obtenus et des opportunités de déploiement.

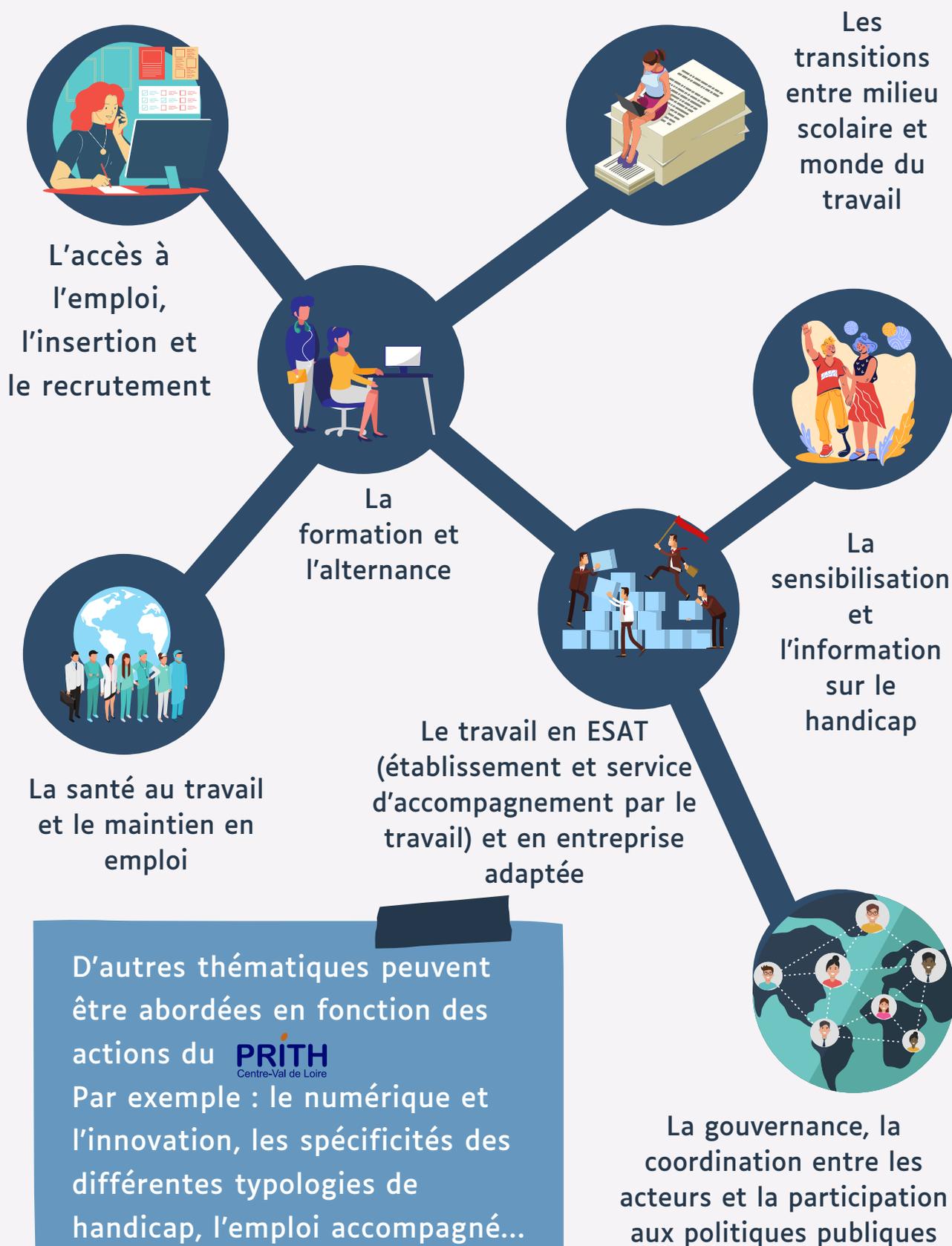
D'autre part, les **modes de communication** pourront être adaptés pour tenir compte des différents handicaps.



Le Comité des Personnes Concernées s'appuie sur l'ensemble des connaissances et compétences développées par les personnes à travers le vécu d'une situation, en l'occurrence les situations de handicap. Ces connaissances et compétences acquises individuellement peuvent être partagées et mises à profit collectivement dans le but d'améliorer les actions, services et organisations proposées.

Les acteurs du **PRITH** Centre-Val de Loire reconnaissent également la **connaissance basée sur l'expérience** comme levier d'amélioration continue.

Quels sont les thèmes sur lesquels le Comité des personnes concernées peut être amené à participer ?



Comment s'inscrire au Comité des personnes concernées ?

Les inscriptions sont libres et ouvertes toute l'année, dès lors que vous remplissez les 3 conditions suivantes :

1



Vous habitez ou travaillez en région Centre-Val de Loire

2



Vous êtes en situation de handicap, reconnu ou non au niveau administratif (par la MDPH par exemple), visible ou invisible...

3



Vous voulez contribuer de manière collective à l'amélioration des actions et services

Pour vous inscrire, il vous suffit de remplir le formulaire en ligne. Pour cela, cliquez sur le lien suivant :



[Lien vers le formulaire d'inscription](#)

Vous pouvez aussi cliquer sur cette image :



Comment participer au Comité des personnes concernées ?

Vous pouvez participer au Comité des personnes concernées de différentes manières. Par exemple :



Répondre à des questionnaires en ligne (4 fois par an maximum)



Participer aux réunions régionales du Comité des personnes concernées (2 fois par an, en visio-conférence ou en présentiel)



Participer aux réunions ou événements organisés dans le cadre du **PRITH** Centre-Val de Loire sur invitation des pilotes des actions (en visio-conférence ou en présentiel)



Recevoir les informations sur le **PRITH** Centre-Val de Loire

Vous n'êtes pas obligé de participer à toutes les réunions.

Vous pouvez participer comme il vous convient, selon vos disponibilités et souhaits, tout en respectant les principes de cette charte.

Vous pouvez vous désinscrire du Comité des personnes concernées dès que vous le souhaitez ou modifier les modes de participation choisis.

Pour cela, faites la demande par email à l'équipe de coordination du **PRITH** Centre-Val de Loire prith.centre@gmail.com

Vous pouvez cliquer sur l'image pour contacter l'équipe du **PRITH** Centre-Val de Loire



J'ai une idée de thème, un sujet, une idée d'action mais je ne peux pas participer aux réunions, comment faire ?

Un espace dédié sera bientôt disponible sur le site du **PRITH** Centre-Val de Loire

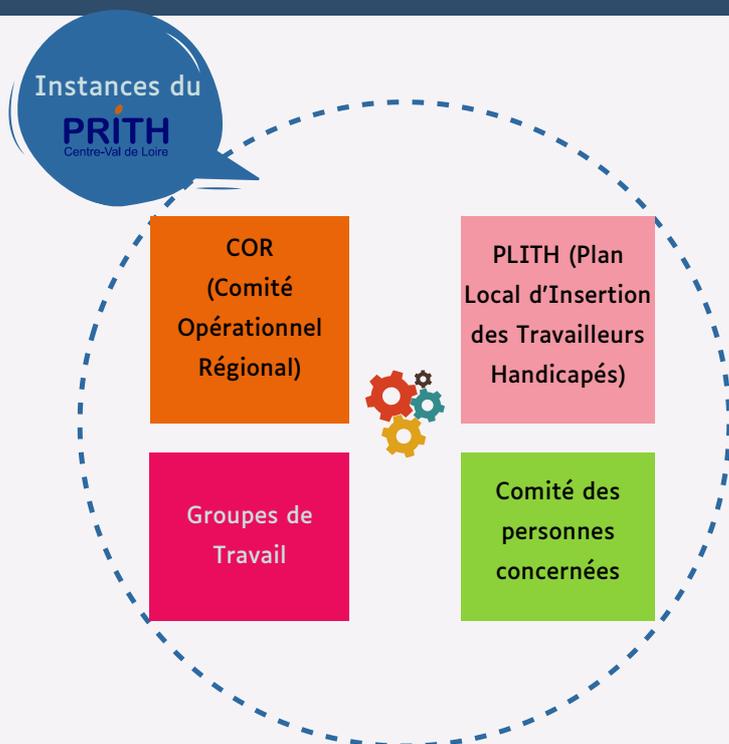
Vous pouvez :

- Apporter vos contributions sur cette page
- Retrouver les enregistrements des différentes réunions du Comité des personnes concernées sur ce site.



Vous pouvez cliquer sur l'image pour accéder au site du **PRITH** Centre-Val de Loire

Comment s'articule-t-il avec les autres instances du **PRITH** ?



Les différentes instances du **PRITH** Centre-Val de Loire peuvent mobiliser le Comité des Personnes concernées pour participer à la réflexion, la création, la mise en œuvre ou l'évaluation d'actions menées.

La participation au Comité des personnes concernées ne permet pas d'assister de plein droit aux autres instances du **PRITH** Centre-Val de Loire

Ressources



Pour avoir plus d'informations, voici des outils :



Le site internet du



[\(cliquer sur l'image pour accéder au site\)](#)



La Newsletter du



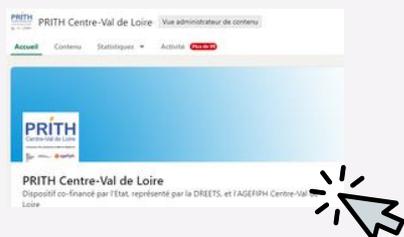
[\(cliquer sur l'image pour accéder au site\)](#)



La vidéo de présentation du



[\(cliquer sur l'image pour accéder au site\)](#)



La page LinkedIn du



[\(cliquer sur l'image pour accéder au site\)](#)

L'équipe de coordination du 



Thomas LEGRAND
Coordinateur



Margot BAUCHE
Chargée de missions



Amandine IACAZZI
Chargée de missions
Chargée du projet Comité
des personnes concernées



Elodie BENIFEI
Chargée d'études

Contactez-nous en cliquant sur l'image

